

## La réforme de la voie professionnelle à l'issue des groupes de travail Communiqué du 28 janvier 2023

Ce vendredi 27 janvier que la Ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnelle, Carole Grandjean, clôturait les travaux des groupes de travail mis en place dans le cadre de la concertation sur la réforme de la voie professionnelle. Plusieurs pistes ont été retenues mais l'annonce principale concerne l'abandon de l'augmentation de la durée des PFMP. Le gouvernement a ainsi reconnu qu'il n'y avait pas de consensus sur cette question et qu'il n'était pas possible d'augmenter la durée de présence en entreprise sans diminuer l'enseignement général. **Le Snec-CFTC avait, dès l'annonce de cette mesure, contesté son bien-fondé et s'était exprimé fortement dans le cadre des groupes de travail contre cette idée.**

L'idée de gratification des élèves a par contre été confirmée avec une mise en application dès la rentrée de septembre sans que les modalités exactes soient détaillées. Il semble pourtant d'ores et déjà acquis que la prise en charge administrative de ce dossier reposera en grande partie sur les établissements. **Le Snec-CFTC avait proposé que cette gratification soit plutôt versée aux tuteurs, reconnus ainsi dans leur mission de formateur en entreprise.**

Autre piste de rénovation retenue : celle du développement de formations courtes à destination des titulaires du Bac Pro ou du CAP, sur le modèle des FCIL (formation complémentaire d'initiative locale). L'idée est de proposer des formations adaptées aux besoins du territoire et des entreprises locales. Il peut également s'agir de formations préparatoires à l'entrée en BTS. **Le Snec-CFTC a soutenu cette mesure en précisant que des garanties doivent être posées notamment sur la possibilité pour les bacheliers professionnels de poursuivre des études supérieures.**

Au-delà, des options pourront être proposées aux élèves de baccalauréat professionnel, sur le modèle de ce qui est proposé aux élèves de la voie générale.

Reste un point d'achoppement quant aux réflexions qui ont été menées sur le statut des PLP et l'annonce de nouvelles missions, qui seraient attribuées aux enseignants de Lycée professionnel dans le cadre du « Pacte », lié à la revalorisation.

Le Snec-CFTC a apporté sa part aux travaux et continuera de participer aux prochaines concertations avec toujours, à l'esprit, la défense de l'emploi et du statut des PLP.